

221C2388  
FR0004529147-OP029-R06

14 septembre 2021

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société.

**TESSI**  
(Euronext Paris)

- 1- Le 14 septembre 2021, Société Générale, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Pixel Holding<sup>1</sup>, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique de retrait visant les actions de la société TESSI en application de l'article 236-3 du règlement général. Ce projet a été annoncé le 3 juin 2021 (cf. D&I 221C1284 du 4 juin 2021).

A ce jour, la société Pixel Holding détient 3 175 756 actions TESSI représentant 3 190 956 droits de vote, soit 97,34% du capital et 96,93% des droits de vote de la société TESSI<sup>2</sup>.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des actions TESSI qu'il ne détient pas, soit 60 694 actions TESSI<sup>3</sup>, au prix unitaire de **168,60 euros**, représentant 1,86% du capital de cette société<sup>2</sup>.

Il est précisé que l'initiateur, qui remplit d'ores et déjà les conditions de détention relatives au retrait obligatoire, a demandé à l'Autorité des marchés financiers de procéder au retrait obligatoire dès la clôture de l'offre publique de retrait, en application des articles 237-1 à 237-3 du règlement général.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) a été déposé et est diffusé conformément aux articles 231-13 et 231-16 du règlement général.

Le projet de note en réponse de la société TESSI sera déposé ultérieurement (cf. article 231-26 I, 3° du règlement général).

- 2- Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

---

<sup>1</sup> Détendue à 100% par la société Pixel Holding 2 SAS, elle-même détenue à 65,45% du capital social et des droits de vote par HLDI, société par actions simplifiée de droit français (cette dernière étant contrôlée par la société Dentressangle SAS, elle-même contrôlée par M. Norbert Dentressangle), à 20,24% du capital social et des droits de vote par HLD Europe, société en commandite par actions de droit luxembourgeois, à 1,50% par Pixel Management et à 12,81% par plusieurs managers.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 3 262 679 actions représentant 3 292 049 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Excluant les 25 221 actions gratuites objet d'une promesse croisée (cf. section 2.3.2 du projet de note d'information) et les 1 008 actions détenues en propre par la société TESSI.